

besoin d'une belle âme," il ne manquait jamais une occasion d'exprimer à son égard ses sentiments de la plus vive reconnaissance. Parlant des anciens avocats il disait :

Parmi ces hommes estimables, il en est un dont la mémoire m'est tellement chère et à tant de titres que vous me permettrez de lui donner un souvenir public et de jeter un mot de regret sur sa tombe. Et qui pourrait m'en faire un reproche ? A-t-on jamais reproché à Tacite d'avoir loué Agricola, son beau-père ? Au contraire, on a loué ce témoignage de piété fidèle ; — et moi qui dois le bonheur dont j'ai joui, tous les succès que j'ai pu obtenir et toute la considération que j'ai pu recevoir dans le monde à cet homme d'état distingué, à ce citoyen intègre, j'accomplis un devoir de piété filiale en saisissant cette occasion de rappeler ses qualités comme membre d'un corps dont il a été le doyen. Lui aussi a été un avocat éminent ; ses connaissances en histoire et en littérature étaient extrêmement variées et étendues, et quelque fois, il s'élevait à des considérations philosophiques qui indiquaient un penseur profond, et quand le sujet en était digne, lorsqu'il s'agissait de défendre un concitoyen contre la calomnie ou contre une accusation injuste, ou de signaler un acte arbitraire, revendiquer une liberté menacée, alors son éloquence était prophétique, entraînant et ses discours semés de tirades brillantes. C'est le témoignage que lui rendait l'un des maîtres de la parole ; suivant le témoignage d'un autre juge aussi compétent, c'était dans l'arène parlementaire que son talent oratoire se déployait avec le plus de puissance.

Les convictions religieuses de M. Cherrier étaient à l'abri de tout orage, et il ne crut pas un seul instant qu'elles pouvaient nuire à ses idées politiques. Il admettait justesse de cette pensée sublime de M. de Bonald : "La politique ne sait pas assez combien il y a de force dans tout ce qui est religieux, et de faiblesse dans ce qui n'est qu'humain." Dans les plus mauvais jours de notre histoire ; lorsque les dénonciations pleuvaient sur nos têtes et

que les imprudences isolées de quelques jeunes gens avaient provoqué ces dénonciations et semblaient justifier une confusion injuste et calculée entre certains libéraux d'Europe et le parti libéral canadien, M. Cherrier n'était pas ébranlé et n'éprouvait pas la moindre hésitation à rester fidèle aux principes qu'il avait proclamés toute sa vie. Au contraire, il fit tous les efforts possibles pour démontrer que le libéralisme canadien n'était pas entaché d'hérésie religieuse et qu'on pouvait être catholique dans ce pays et rester libéral. Il se consolait sans doute avec cette pensée de Démocrite : "Tu supportes les injustices, console-toi : le vrai malheur est d'en faire."

\* \* \*

On n'a jamais su et on ne saura peut-être jamais avec quelle ardeur et quel zèle il défendit ses amis auprès des autorités religieuses, auprès de Monseigneur Bourget, dont il avait la confiance, et plus tard, auprès de Monseigneur Conroy, qu'il visitait fréquemment et qui l'honora de son amitié. Il fallait un homme comme M. Cherrier, un homme d'une réputation aussi parfaite, dont les principes religieux étaient si bien connus de tous, pour réussir à faire disparaître les préjugés si nombreux, et si profondément enracinés, avec lesquels on avait tant compromis la cause libérale dans cette province. Il écrivit mémoire sur mémoire, lettre sur lettre, entassa document sur document, offrit plaidoyer sur plaidoyer pour satisfaire le nonce apostolique que les deux partis politiques qui se divisaient l'opinion publique en Canada devraient, pour le moins, être placés sur un pied d'égalité au point de vue religieux, son amitié pour nous, ses congénères politiques, ne s'est jamais ralentie, et